

Foire Aux Questions Auditions

A QUOI SERT L'AUDITION ?

Les auditions de l'IMEP servent certes à évaluer votre niveau, mais surtout à mieux connaître vos objectifs personnels afin de mettre en place la formation la plus adaptée possible à vos besoins.

Au-delà de votre technicité, nous évaluons surtout un certain potentiel et votre musicalité.

COMBIEN DE TEMPS DURE L'AUDITION ?

La durée totale de l'audition est comprise entre 30 et 40 minutes. L'audition comprend :

- Un test théorique de 15 minutes
- Un test de solfège de 10 minutes
- Une prestation à l'instrument entre 2 et 3 minutes
- Une discussion avec les professeurs présents

QUE DOIS-JE APPORTER LE JOUR DE L'AUDITION ?

Le jour de l'audition, vous devez apporter votre propre instrument (sauf batteurs et pianistes). Les pistes d'accompagnement (*PlayAlong*) sont acceptées, mais attention: nous ne vous fournissons qu'un moyen d'amplification, avec une connectique mini jack. Prévoyez donc un téléphone ou un ordinateur afin de pouvoir les diffuser. Un ou plusieurs musiciens peuvent également se présenter à l'audition pour vous accompagner dans votre prestation si vous le souhaitez.

Votre pièce d'identité pourra vous être demandée, veillez à ne pas l'oublier.

JE SUIS DÉBUTANT, PUIS-JE ME PRÉSENTER À L'AUDITION ?

Les auditions de l'IMEP sont ouvertes à tout candidat justifiant au minimum d'une année de pratique instrumentale autodidacte ou accompagnée.

A défaut, nous pourrions vous orienter vers une solution adaptée qui vous permettra l'obtention du niveau requis.

COMMENT VAIS-JE ÊTRE ÉVALUÉ ?

Nos professeurs vous évaluent en tenant compte de votre niveau et de vos objectifs. Chaque audition est adaptée au candidat. Ainsi, par exemple, les candidats au Cycle Libre pourront avoir des questions sensiblement différentes des candidats au Cycle Professionnel.

Voici une liste indicative de ce qu'il pourra vous être posé durant l'audition (en particulier lors de l'audition du Cycle Professionnel).

Pour le test théorique :

- Identification de notes, d'armatures et d'accords
- Construction d'accords, de gammes et de modes
- Intervalles
- Autodictée (Ecriture d'une mélodie simple connue et imposée sur une portée)
- Transpositions simples de mélodies

Pour le test de solfège :

- Lecture de rythme
- Déchiffrage chanté
- Test d'oreille (accords, intervalles, capacité à restituer une mélodie simple)

Pour le test pratique : Nous demandons aux candidats qu'ils soient en capacité de présenter au jury un ou deux morceaux, idéalement, de style différents. Une improvisation est appréciée par le jury mais n'est pas obligatoire. Il pourra également être demandé aux candidats de déchiffrer une partition simple avec leur instrument.

Pour la pratique, nous vous conseillons surtout de présenter un morceau où vous êtes à l'aise. Il vaut mieux présenter un morceau simple et maîtrisé qu'un morceau plus technique mais inégal.

Enfin, la discussion sert à vous connaître, à comprendre vos attentes, vos objectifs, et vos projets.

 **[Cliquer pour s'inscrire aux auditions](#)**

CONTACT

IMEP • Paris College of Music - 7, rue Emile Dubois - 75014 Paris

Tél : 01 46 04 90 87 - Email: info@imep.pro

WWW.IMEP.PRO

